

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/119

Objet : Travaux de réfection de toiture

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration préalable n°DP03246224A0056,

VU la demande présentée par la SNAACCHINI agissant pour le compte de Mme Camille PLAIDEAU en vue d'occuper le domaine public au droit du 11 rue Lafayette afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture avec utilisation d'un engin de levage pour la période du 24/06/2026 au 03/07/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La SNAACCHINI est autorisée à occuper le domaine public au droit du 11 rue Lafayette afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture avec utilisation d'un engin de levage pour la période du 24/06/2026 au 03/07/2026.

Article 2 : La rue Lafayette sera fermée à la circulation des véhicules, la chaussée devra être impérativement protégée de façon à ne pas détériorer le revêtement neuf.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 9 juin 2026

Le Maire
Barbara NETO

